

## Pour une politique de la demande

La crise actuelle doit pousser les pays européens à fixer une cible d'inflation à 5 %, indispensable pour retrouver la voie d'une croissance partagée, affirme l'économiste Bruno Moschetto, secrétaire national du MRC

Par BRUNO MOSCHETTO

De la Libération jusqu'en 1958, l'économie française présentait un fort taux de croissance, un quasi plein emploi et une inflation à deux chiffres. La balance commerciale systématiquement déficitaire conduisait à procéder à des dévaluations compétitives.

Pendant la première décennie de la V<sup>e</sup> République, les grands équilibres économiques étaient maîtrisés et l'inflation avait été réduite sous les présidences De Gaulle et Pompidou. Mais elle se manifesta de nouveau sous celle de Giscard d'Estaing, pour bondir à 15 % en 1981. Un tel taux érodit la valeur de la monnaie, permettant à un accédant à la propriété immobilière de voir le montant de sa dette inchangé en valeur nominale mais en fait réduite en valeur relative de 50 % au bout de trois ans puisque les revenus des salariés étaient automatiquement indexés sur l'inflation.

Pour mettre un terme à celle-ci, notre pays s'est engagé depuis 1983 dans un cycle ininterrompu de désinflation compétitive, appliquée par tous les ministres de l'économie qui se sont succédés. En 1992, la politique de désinflation compétitive avait porté ses fruits : l'inflation était significativement réduite et notre commerce extérieur, redevenu excédentaire du fait de la compétitivité de nos prix, permettait de lancer une politique de l'offre aussi bien au plan externe qu'interne.

Mais le sauvetage de la monnaie ne s'est pas faite sans conséquences. La réduction du taux d'inflation entraîne un accroissement corrélatif du taux de chômage. Ainsi est apparu un premier clivage entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en n'ont pas.

### L'ÉMERGENCE DE DEUX NATIONS

En luttant vigoureusement contre l'inflation, le choix a été fait de protéger les détenteurs d'avoirs monétaires devenus stables et attractifs, au détriment de ceux qui ne bénéficient plus de l'érosion de leur endettement. Deuxième clivage, entre seniors et juniors.

L'addition de ces deux clivages a contribué à la formation de deux nations : au centre, des ménages très riches ; dans les métropoles et à la périphérie rurale, des territoires très pauvres.

Comment en sortir ? En remplaçant la politique de l'offre par une politique de la demande. Une dynamique politique de la demande nécessite de financer celle-ci par le déficit ou l'inflation. Ainsi, Olivier Blanchard, alors chef économiste du FMI, avait conseillé il y a déjà plus de cinq ans à Mario Draghi [président de la banque centrale européenne (BCE)] de porter la cible d'inflation de la BCE de 2 % à 5 %. Un retour à une inflation maîtrisée entraînerait une augmentation de l'ensemble des revenus et une relance de la croissance, certes financée par une augmentation du déficit public ou par la création monétaire.

La France, avec une dette de 2 000 milliards d'euros et un PIB de 2 000 milliards d'euros, connaît un taux d'endettement de 100 %. Avec une inflation de 5 %, sa dette de 2 000 milliards serait réduite en valeur relative à 1900 milliards d'euros et le taux d'endettement passerait à 95 %. Mais cette façon statistique et statique de voir les choses doit être complétée par une vision plus dynamique de celles-ci. Une infla-

tion à 5 % se traduit aussi par un accroissement en valeur du prix de tous les biens et services, et par là, du montant du PIB de 100 milliards d'euros.

Cette somme peut servir à financer un déficit de même ampleur, soit une marge de manœuvre équivalente à dix fois celle concédée par le pouvoir pour tenter de calmer les revendications des « gilets jaunes ». La dette réduite en valeur relative à 1900 milliards et majorée d'un déficit de 100 milliards donne à nouveau un taux d'endettement de 100 %. Mais en « sacrifiant » ainsi la monnaie, on contribue à sauver l'économie...

### CONTRAINTES EUROPÉENNES

Certains objecteront qu'une telle relance de la demande par l'inflation entraînerait corrélativement une augmentation des importations. Une telle hypothèse n'est recevable qu'en partie. Dans des économies avancées telles que la nôtre, la formation du PIB résulte à hauteur de 70 % de la production des services et à hauteur de 30 % des biens. Mais comme les services ne font pratiquement pas l'objet d'échanges extérieurs, seuls les échanges de biens contribuent à la détérioration de la balance commerciale d'une façon limitée.

L'adoption de cette « autre politique » nécessite le rejet des contraintes européennes issues des traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Bruxelles. Cela impliquerait de transformer notre monnaie unique en monnaie commune, l'euro-franc. L'euro serait toujours notre monnaie telle que définie par l'article 1 de notre Code monétaire et financier. Mais cette mutation monétaire ne se traduirait pas par un accroissement de nos dettes publiques ou privées à l'égard des résidents ou des non-résidents, toujours libellées en euros, et ne nécessiterait pas un contrôle des changes puisque notre monnaie fluctuerait librement par rapport à ses pareilles.

Cette mutation monétaire a été reprise par Joseph Stiglitz dans son ouvrage, *L'Euro : comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe?* (LLL, 2016). Cette mutation monétaire que nous préconisons est une option. Elle devrait être une ardente obligation pour les Etats de la zone euro qui souhaitent mettre un terme à la crise profonde que nous traversons. Au moment où la croissance ralentit partout en Europe, mais aussi aux Etats-Unis et surtout en Chine, il faut choisir plus que jamais d'appliquer enfin une politique de la demande en lieu et place d'une politique de l'offre. ■

**Bruno Moschetto**, professeur de sciences économiques à Paris-I-Sorbonne et à HEC, est secrétaire national pour les questions économiques du Mouvement républicain et citoyen (MRC)

LA MUTATION MONÉTAIRE QUE NOUS PROPOSONS DEVRAIT ÊTRE UNE ARDENTE OBLIGATION POUR LES ÉTATS DE LA ZONE EURO

## Eclairer les termes du débat sur notre impôt sur le revenu

L'économiste Gaël Giraud et l'informaticien Eric Leveil proposent « l'impôt abc », une méthode qui permettrait de calculer facilement l'effet sur l'impôt de chaque proposition de réforme fiscale

Par GAËL GIRAUD et ÉRIC LEVEIL

Selon une enquête d'OpinionWay, 67 % des Français pensent que le grand débat national est une bonne chose, la fiscalité restant le sujet qui les mobilise en priorité (56 %). Seuls 36 % des sondés, cependant, estiment que le chef de l'Etat tiendra compte des résultats de la consultation. Pourquoi un tel scepticisme ? Le soupçon qu'un débat inaudible et confus ne laisse émerger aucune mesure concrète est alimenté par un fait élémentaire : il est tout simplement impossible de débattre sérieusement d'une réforme de notre impôt sur le revenu (IR). Qui, en effet, peut mesurer l'impact de la réforme qu'il propose pour l'ensemble des contribuables, sur la progressivité ou le rendement de l'impôt ? Et comment discuter d'une réforme si seuls quelques experts fiscalistes en connaissent toutes les conséquences ?

L'empilement des niches fiscales, de la décote et des cinq tranches qui prévalent depuis la dernière refonte du barème de l'impôt en 2007 rend notre IR si illisible que peu d'entre nous sont capables d'estimer de manière concrète et transparente ce qu'impliquent les réformes soumises au débat national. Pourtant, l'IR reste l'instrument privilégié de progressivité fiscale permettant de limiter les effets des impôts indirects et de la CSG : il est donc vital de pouvoir délibérer sur sa définition.

Or il y a une manière simple, transparente, démocratique et rigoureuse de formuler les

termes du débat fiscal. Elle consiste à prendre conscience qu'en réalité seuls trois paramètres importent vraiment :

- le taux maximal d'imposition, que nous appellerons « a » ;
- le revenu minimal imposable « b » (celui à partir duquel on commence à payer des impôts) ;
- le montant de la contribution fiscale des classes moyennes au budget de l'Etat, « c ».

Une gamme très large de courbes d'imposition progressives et continues peut se paramétrer avec ces trois indices. L'IR actuel, par exemple, est proche d'une courbe abc obtenue avec un paramètre a = 46 %, voisin de la dernière tranche à 45 %, b = 15 000 euros/an (en tenant compte de la décote), et c étant la recette actuelle de l'IR, soit 70 milliards d'euros. Quoi de plus simple ?

Ces trois variables permettent surtout de proposer un grand nombre de nouvelles courbes d'imposition, progressives et sans effet de seuils (c'est-à-dire sans « saut », au contraire de ce que l'on observe, par exemple, dans tous les systèmes à tranches). La plupart des sensibilités politiques présentes dans le débat pourraient sans difficulté trouver un triplet abc qui leur convienne. Et, désormais, tout le monde pourrait calculer l'impact d'une réforme en toute transparence : il suffit de modifier l'une de ces trois variables et d'apprécier ce que cela implique sur la courbe d'imposition des revenus.

### PLUS BESOIN DE TRANCHES

Ainsi la députée Emilie Cariou (LRM, Meuse) estime qu'« il faut alléger le bas de barème pour qu'il soit un peu moins abrupt pour les moins fortunés, et [l']alourdir pour les très très riches qui sont plafonnés et bénéficient de niches fiscales et de crédits d'impôt ». Augmenter a et c ? C'est possible et cela donne un sens concret à cette revendication. Sa collègue Bénédicte Peyrol (LRM, Allier) suggère « que tout le monde paye des impôts, dès le premier euro ». Pareille proposition promet de réduire la progressivité de l'impôt et d'augmenter les recettes de l'Etat. Jusqu'où ? Très simple : il suffit de ramener B au plancher pour le savoir.

Un autre député de la majorité, Aurélien Taché (LRM, Val-d'Oise), considère que la création d'une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu fait partie des pistes pour mettre à contribution les plus aisés. Une telle réforme rendrait l'IR actuel encore plus complexe. C'est ici que l'on mesure la force d'une formulation du problème avec seulement trois variables : plus besoin de tranches, lesquelles provoquent des effets de seuils toujours vécus comme une injustice par ceux

qui les franchissent. Nous proposons tout simplement de les remplacer par une courbe unique caractérisée de façon simple par a, b et c.

Chez les Républicains, Laurent Wauquiez appelle, quant à lui, à remettre à plat « toute la fiscalité », voire à envisager une « flat tax » sur le revenu, c'est-à-dire un impôt à tranche unique. Ce dernier n'est autre qu'une courbe abc particulière. Mais ce choix alourdirait fortement le fardeau fiscal des classes moyennes et populaires...

### CONSENTEMENT À L'IMPÔT

La France insoumise, elle, dans un souci de justice fiscale, propose de passer à pas moins de 14 tranches ! Ce nouveau barème n'a pas été rendu public. Renoncer aux tranches et discuter des valeurs de a, b et c nous paraît une manière beaucoup plus efficace d'aborder le sujet, et qui n'interdit à personne de choisir des options fortement redistributives.

La méthodologie abc peut aussi s'appliquer à d'autres types d'impôts que l'IR. Mais, compte tenu de son caractère central dans notre système fiscal, nous proposons de focaliser la discussion sur l'IR. Toutes celles et tous ceux qui souhaitent en débattre sont invités à tester leur propre proposition de réforme et à nous faire part de leurs choix sur notre site [lmpot-abc.fr](http://lmpot-abc.fr).

Que chacun puisse choisir a, b et c en toute connaissance de cause, n'est-ce pas la manière moderne d'indiquer à la représentation nationale le barème d'imposition dont la France du XXI<sup>e</sup> siècle a besoin ? Le consentement à l'impôt est depuis longtemps le lieu de vérification de la légitimité de l'Etat. Si celle-ci passe, aujourd'hui, par une rénovation du débat démocratique, l'impôt abc n'est-il pas la vraie réforme fiscale nécessaire pour notre pays ? ■

**Gaël Giraud**, économiste, est directeur de recherche au CNRS, professeur à l'Ecole des ponts ParisTech ; **Eric Leveil** est consultant informatique

« COMMENT DISCUTER D'UNE RÉFORME SI SEULS QUELQUES EXPERTS FISCALISTES EN CONNAISSENT TOUTES LES CONSÉQUENCES ? »

## Créer un impôt et un revenu universels

Afin de rétablir la fonction redistributive de l'impôt, celui-ci devrait être payé dès le premier euro touché mais être compensé par un revenu minimum d'existence, avance le professeur Christian de Perthuis

Par CHRISTIAN DE PERTHUIS

Pour sortir par le haut de la crise des « gilets jaunes », il convient de réhabiliter la fonction redistributive de l'impôt sur le revenu. Concernant aujourd'hui moins d'un citoyen sur deux, cet impôt a perdu son universalité. Y échapper grâce aux multiples fenêtres d'optimisation fiscale est devenu un véritable sport national. Réaffirmer le principe d'universalité de cet impôt passe par l'élargissement de sa base : le prélèvement doit concerner la totalité des revenus, dès le premier euro, avec une progressivité qui constitue un outil irremplaçable de redistribution.

Élément clé de cette réhabilitation : la création d'un revenu minimum d'existence, identique pour tous, assuré sans condition par la collectivité à chaque citoyen de sa naissance à son décès. Cet instrument devra se substituer au maquis des guichets de la redistribution sociale, qui coûtent à la collectivité en termes de frais de fonction-

nement et, surtout, de perte d'efficacité. La progressivité de l'impôt sur le revenu corrige les inégalités par le haut ; le revenu minimum d'existence corrigera les inégalités par le bas.

Une telle réhabilitation ne conduit-elle pas à plus d'imposition globale ? Pas si on substitue aux critères hérités de Maastricht, qui n'ont plus de sens depuis l'usage généralisé de la planche à billets, deux nouvelles balises. La première serait le ratio dépense publique sur PIB. Si on veut, à terme, adoucir la pression fiscale, il faut viser une baisse de ce ratio, par exemple en fixant un objectif de 50 % du PIB. Mais pour éviter de sacrifier les dépenses préparant le futur, il nous faut une deuxième balise, fixant un plancher des investissements publics, qui devraient, eux, progresser plus rapidement que le PIB.

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ce nouvel instrument redistributif permettrait de mener une politique plus ambitieuse face au réchauffement climatique. Sa mise en œuvre s'effectuerait dans le cadre d'un programme pluriannuel où seraient discutés chaque année d'un côté la trajectoire de la taxe carbone, de l'autre la réalisation des investissements requis par la transition énergétique.

Avec cette réforme, la reprise de la tarification du CO<sub>2</sub> devient socialement acceptable. Ses impacts indésirables sur le pouvoir d'achat peuvent être contrecarrés par la réévaluation du revenu minimum d'existence. Une règle simple d'accompa-

gnement à court terme serait que le quart de nos concitoyens disposant des plus bas revenus soient gagnants à chaque relèvement de la taxe. Tout relèvement de la taxe carbone rechargerait ainsi leur porte-monnaie.

A long terme, l'objectif est l'accès à l'énergie verte pour tous, ce qui requiert des investissements. La reprise de la trajectoire de la taxe carbone conduira les acteurs privés à réorienter leurs investissements vers le bas carbone. Cela permettra à l'Etat et aux collectivités locales de recentrer leurs dépenses sur les fonctions régaliennes : les infrastructures collectives, la recherche et développement, la solidarité entre les citoyens et les territoires. Leur réalisation conduira au redressement de l'effort d'investissement public, notre deuxième balise post-maastrichtienne.

Impossible, ce grand soir fiscal ? Ce n'est pas ce que nous proposait le programme présidentiel en début de quinquennat. L'avis de tempête lancé depuis les ronds-points change la donne. Les taxes carbone ont été introduites avec succès en Suède et en Irlande à la suite de crises majeures. De celle provoquée par les « gilets jaunes » peut émerger la réforme fiscale dont nous avons besoin pour cheminer vers plus de justice et moins d'émissions de CO<sub>2</sub>. ■

**Christian de Perthuis** est professeur à l'université Paris-Dauphine, chaire Economie du climat